

ARRETE REGLEMENTAIRE N°AR2026-91

**Portant réglementation de la circulation entre le 24 août et le 23 octobre 2026
Bd de l'Observatoire, rue de Picardie, rue de Provence et rue de Bourgogne
pour des travaux de dépose de poteaux Télécom
Effectués par la société AVODA de Paris**

Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Voirie Routière,

CONSIDERANT QUE des travaux de dépose de poteaux Télécom vont être effectués par la société AVODA de Paris, entre le 24 août et le 23 octobre 2026, boulevard de l'Observatoire, rue de Picardie, rue de Provence et rue de Bourgogne et qu'il convient de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1^{er} : dans le cadre des travaux de remplacement de poteaux Télécom qui vont être effectués par la société AVODA de Paris, entre 24 août et le 23 octobre 2026, boulevard de l'Observatoire, rue de Picardie, rue de Provence et rue de Bourgogne, la chaussée sera rétrécie. Des panneaux seront mis en place par la société AVODA de Paris;

Article 2 : une ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- M. Laurent CHAVAROC de la société AVODA
- M. Le Commandant de la Communauté de brigades de Gendarmerie de Lessay

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 14 août 2026,
Le Maire
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché le
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.

14 AOUT 2026